

Mai 2019

DOSSIER DE PRESSE

Travaux de Mise en sécurité de la Tranchée Couverte de Firminy Phase 2



Béatrice COCQUEL
Responsable Communication

Tél. 04.69.16.62.14

Beatrice.cocquel@developpement-durable.gouv.fr



Direction Interdépartementale des Routes
Centre-Est

www.dir-centre-est.fr

SOMMAIRE

1.	Communiqué de Presse	03
2.	Présentation des travaux	04
3.	Informations aux usagers	11

La DIR Centre-Est (Direction Interdépartementale des Routes), maître d'ouvrage de ce chantier est un service du Ministère de la Transition écologique et solidaire

Elle est en charge de l'entretien et de l'exploitation des routes nationales et autoroutes non concédées dans le Centre-Est de la France.





MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction Interdépartementale des Routes
Centre-Est

Service Régional d'Exploitation de Lyon
District de Saint-Étienne

Lyon, le 28 mai 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Travaux sur la RN88, du 03 juin au 4 octobre 2019

Tranchée couverte de Firminy

La Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est vous informe que la deuxième phase des travaux de mise en sécurité de la Tranchée Couverte de Firminy aura lieu du 3 juin au 4 octobre 2019, puis une deuxième période de travaux reprendra au printemps 2020.

La première phase a consisté à réaliser 5 issues de secours en 2014 et 2015. La deuxième phase concerne les travaux de génie civil et de mise en place des équipements d'exploitation et de sécurité.

Les travaux seront majoritairement réalisés de nuit.

Durant les nuits du lundi 3 juin au jeudi 6 juin et du lundi 17 juin au jeudi 20 juin, de 21h à 6h, la RN88 en direction de Saint-Étienne sera fermée à la circulation sous la tranchée couverte. Un itinéraire de déviation sera mis en place.

Durant les nuits du lundi 10 juin au vendredi 14 juin et durant les nuits de semaine du lundi 24 juin au vendredi 4 octobre, de 21h à 6h, la RN88 en direction du Puy-en-Velay sera fermée à la circulation sous la tranchée couverte. Un itinéraire de déviation sera mis en place.

En complément de ces restrictions de nuit, la circulation sur la RN88 sera réduite en permanence à une voie en direction du Puy du mardi 16 juillet au mardi 13 août 2019. Elle sera également réduite à une voie de circulation en direction de Saint Étienne du vendredi 2 août au mercredi 14 août 2019.

La Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est invite les usagers à la plus grande prudence sur les zones de chantier et les remercie pour leur compréhension.

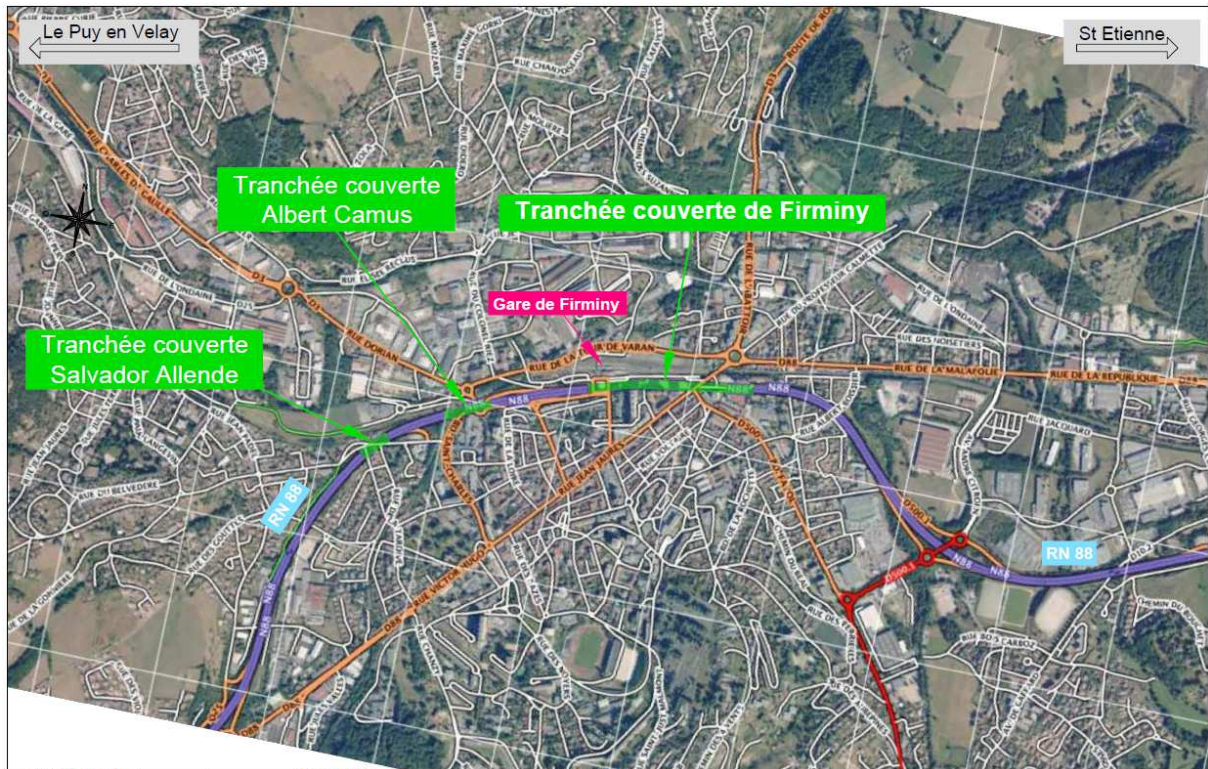
Contacts presse :

Aurore Brach, chef du District de Saint-Etienne – DIR Centre-Est : 04.77.22.20.78
Béatrice Cocquel, Chargée de communication - DIR Centre-Est : 04 69 16 62 14
www.dir-centre-est.fr



2. Présentation des travaux

2.1. Situation



2.2. Présentation de l'ouvrage

Rappel du contexte

La tranchée couverte de Firminy se situe sur la RN88 au niveau de la ville de Firminy dans le département de la Loire. Il s'agit d'un ouvrage urbain bidirectionnel situé sur le réseau trans-européen (RTE) sur l'axe Saint-Etienne – Le Puy-en-Velay. Construite entre 1975 et 1978, la tranchée présente une longueur couverte de 553 m et une largeur variable de 17,50 à 30,50 m et se compose de 4 ouvrages accolés : à l'Est, la tranchée couverte du Mas (216 m), suivie de 2 couvertures acoustiques (144 et 117 m) séparées par une passerelle piétons (3 m) et enfin la tranchée couverte de la gare à l'Ouest (73 m).

Les deux sens de circulation sont séparés par une glissière en béton en terre-plein central et la vitesse maximale autorisée dans l'ouvrage est de 90 km/h.

Cet ouvrage étant assimilé à un tunnel routier il est donc soumis aux obligations de mise en sécurité d'une part au titre de la réglementation française (code de la voirie routière et instruction technique d'août 2000) et d'autre part de la directive européenne n°2004-54-CE relative aux ouvrages de plus de 500 m situés sur le RTE.

L'objectif de l'opération qui démarre est d'achever les travaux de mise en conformité de l'ouvrage conformément aux recommandations de la Commission Nationale d'Évaluation de la Sécurité des Ouvrages Routiers (CNESOR).

Une première tranche de travaux déjà réalisée

En 2014 et 2015, une première phase de travaux a permis la réalisation de 5 issues de secours avec des niches de sécurité éclairées et équipées de poste d'appel d'urgence et d'extincteurs. L'éclairage dans la tranchée couverte a également été amélioré de manière provisoire.

Depuis, la station de relevage du bassin de récupération des eaux de chaussée a été rénovée (2017).

2.3. Programme de travaux

2.3.1 Les aménagements à réaliser en 2019 et 2020

La deuxième et dernière phase de mise en sécurité de la tranchée couverte qui a démarré cette année concerne les travaux de génie civil et de mise en place des équipements d'exploitation et de sécurité, à savoir :

Pour les travaux de génie civil :

- création d'ITPC (Interruption terre Plein Central) à chaque entrée de l'ouvrage,
- création de caniveaux à fente avec des regards siphoniques sur environ 1 200 m reliés à un bassin de 200 m³ de stockage des eaux de chaussée,

- construction d'un nouveau local technique de 100 m² et démantèlement de l'ancien.

Pour les travaux d'équipements :

- rénovation complète de l'éclairage, y compris dans les tranchées couvertes Albert Camus et Salvador Allende,
- réfection du système d'alimentation en énergie,
- déploiement des équipements de sécurité : vidéosurveillance couplée à une détection automatique d'incidents, postes d'appel d'urgence, suppression des sas des issues de secours, plots de jalonnements...,
- système de fermeture et de contrôle d'accès à l'ouvrage,
- création d'une gestion technique centralisée des équipements

Ces travaux seront complétés par :

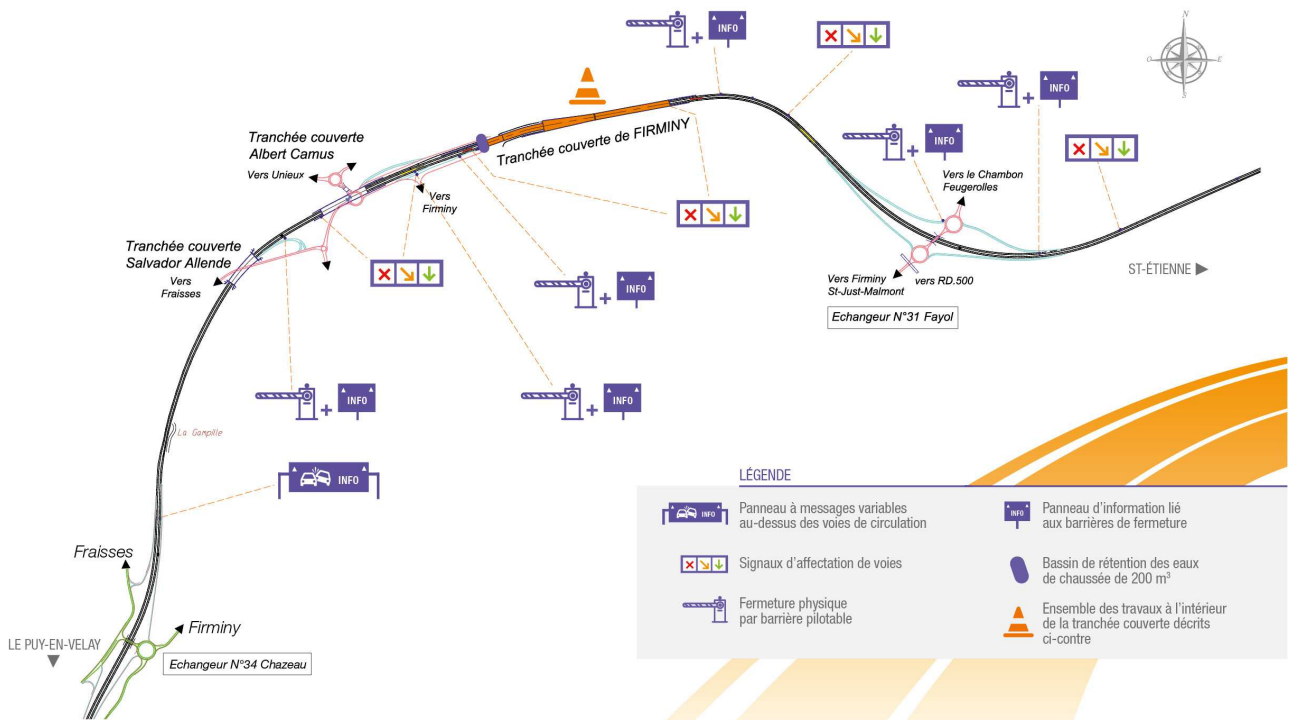
- la réfection des enrobés de la tranchée couverte,
- la peinture des piédroits,
- la réfection de l'habillage architectural de la couverture acoustique.

L'opération est entièrement financée par l'État, soit un budget total de 15,7 M€ pour l'ensemble de l'opération de mise en sécurité de la tranchée couverte (phase 1 : 4,2M€ et phase 2 : 11,5M€).



2.3.2 Les travaux extérieurs à la tranchée couverte

Ces travaux vont consister en la mise en place de dispositifs de contrôle d'accès et de fermeture de la tranchée couverte associés à des panneaux de signalisation ou d'information à destination des usagers.



2.3.3 Caniveaux à fente et bassin de rétention

La réalisation des caniveaux à fente est la partie du chantier la plus contraignante en termes de restrictions de circulation.

Quelle est la fonction de ces caniveaux ? Dans un ouvrage dans lequel les véhicules transportant des matières dangereuses sont autorisés à passer, ce qui est le cas de la tranchée couverte de Firminy, des dispositions particulières sont prises pour limiter au maximum les effets d'un incendie.

Les caniveaux à fente continue ont pour fonction de diminuer la surface et la durée de présence sur la chaussée d'une flaque de liquide inflammable ou toxique répandue suite à un accident.

Ces caniveaux représentent des tronçons d'une cinquantaine de mètres de long, chaque tronçon étant raccordé au précédent par un regard dit siphonoïde dont le rôle est d'empêcher la propagation d'un liquide enflammé (fonction coupe-feu assurée par des cloisons formant un siphon).

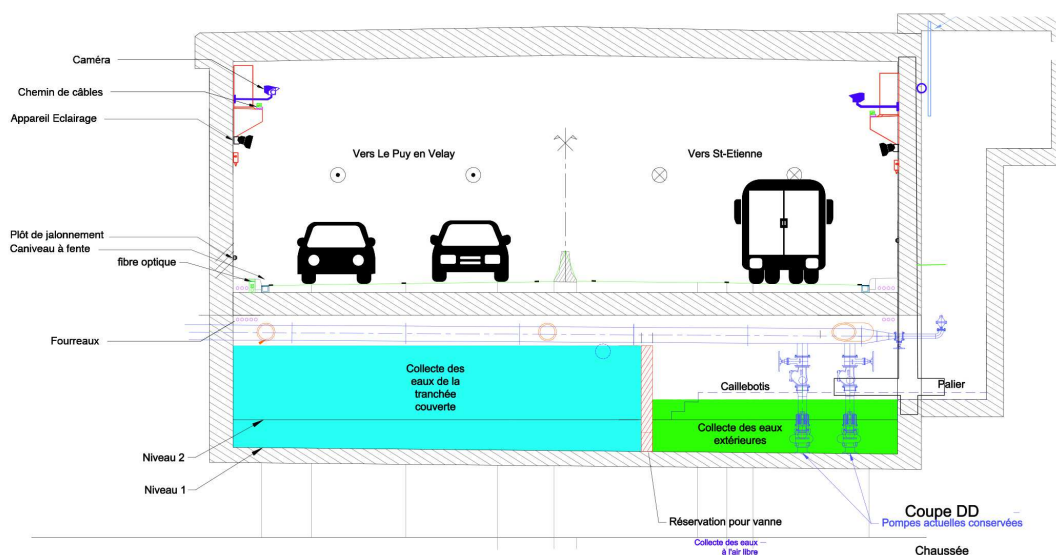
Les liquides ainsi collectés sont dirigés vers un bassin de rétention de 200 m³. Ils seront ensuite pompés pour être évacués et traités dans un centre agréé. L'accident ou l'incendie auront ainsi moins de conséquences sur l'environnement et la qualité des eaux.



Exemple de caniveau à fente



Bassin de rétention des eaux de chaussée sous la tranchée couverte



2.4. Planning et organisation des travaux

Les travaux de la Tranchée Couverte de Firminy auront lieu du 3 juin au 4 octobre 2019 dans un premier temps, puis une deuxième partie reprendra au printemps 2020.

Afin de réduire l'impact sur la circulation, les principes retenus sont les suivants :

- maintien autant que possible des 2 voies de circulation dans chaque sens,
- travaux de nuit (entre 21h00 et 6h00 du matin) avec coupure de la circulation,
- restrictions continues de circulation limitées : la restriction continue de circulation à une voie par sens est exceptionnellement possible uniquement en période estivale de mi-juillet à août.

Les travaux sont donc réalisés majoritairement sous coupure d'un sens de circulation de nuit. Une phase de réduction du nombre de voies de circulation en permanence complète les restrictions de circulation du 16 juillet au 13 août.

Calendrier 2019										
Juin		Juillet		Août		Septembre		Octobre		
1 S		1 L		1 J		1 D		1 M		
2 D		2 M		2 V		2 L		2 M		
3 L		3 M		3 S		3 M		3 J		
4 M		4 J		4 D		4 M		4 V		
5 M		5 V		5 L		5 J		5 S		
6 J		6 S		6 M		6 V		6 D		
7 V		7 D		7 M		7 S		7 L		
8 S		8 L		8 J		8 D		8 M		
9 D		9 M		9 V		9 L		9 M		
10 L		10 M		10 S		10 M		10 J		
11 M		11 J		11 D		11 M		11 V		
12 M		12 V		12 L		12 J		12 S		
13 J		13 S		13 M		13 V		13 D		
14 V		14 D		14 M		14 S		14 L		
15 S		15 L		15 J		15 D		15 M		
16 D		16 M		16 V		16 L		16 M		
17 L		17 M		17 S		17 M		17 J		
18 M		18 J		18 D		18 M		18 V		
19 M		19 V		19 L		19 J		19 S		
20 J		20 S		20 M		20 V		20 D		
21 V		21 D		21 M		21 S		21 L		
22 S		22 L		22 J		22 D		22 M		
23 D		23 M		23 V		23 L		23 M		
24 L		24 M		24 S		24 M		24 J		
25 M		25 J		25 D		25 M		25 V		
26 M		26 V		26 L		26 J		26 S		
27 J		27 S		27 M		27 V		27 D		
28 V		28 D		28 M		28 S		28 L		
29 S		29 L		29 J		29 D		29 M		
30 D		30 M		30 V		30 L		30 M		
		31 M		31 S				31 J		

Coupure de nuit de 21h à 6h Sens St Étienne – Le Puy

Coupure de nuit de 21h à 6h Sens Le Puy - St Étienne

Coupure de nuit de 21h à 6h Sens St Étienne - Le Puy et Le Puy – St Étienne

Neutralisation d'une voie en permanence Sens St Étienne – Le Puy

Neutralisation d'une voie en permanence Sens Le Puy - St Étienne

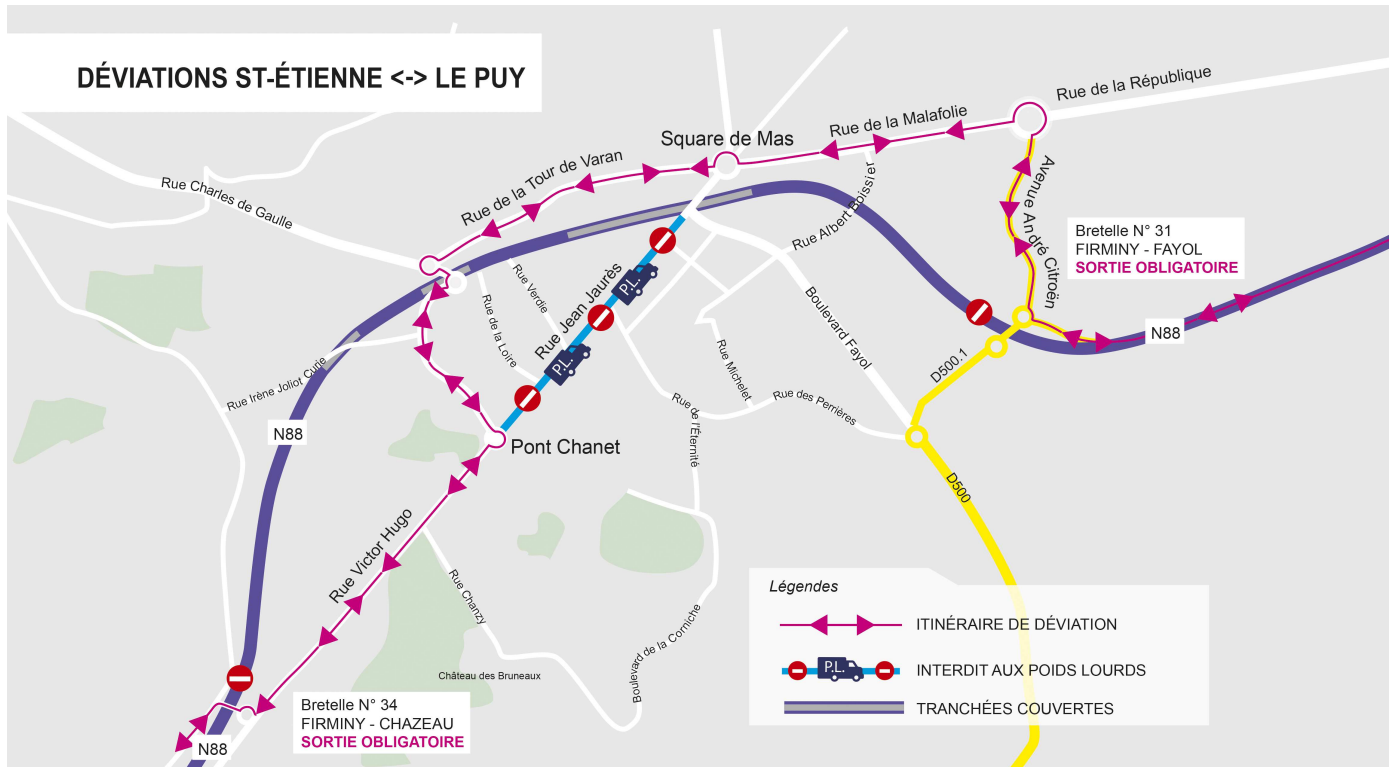
Neutralisation d'une voie en permanence Dans chacun des 2 sens de circulation

Du 16 juillet au 13 août 2019, la vitesse dans la tranchée couverte sera réduite à 70 km/h.

2.5. Itinéraires de déviation lors des coupures

Les déviations du trafic de la RN88 sont réalisées principalement entre l'échangeur n°31 «Fayol/Firminy Est » à l'est et l'échangeur n°34 « Chazeau » à l'ouest.

Un itinéraire de déviation dans le sens Le Puy – Saint Etienne est aussi possible suivant certaines phases de travaux entre la bretelle de sortie n°33 « Firminy-Centre » jusqu'à la bretelle d'entrée n°31 « Saint Etienne ».



2.6. Intervenants

MAÎTRISE D'OUVRAGE :

L'État représenté par la Direction
Interdépartementale des Routes
(DIR) Centre-Est.

ASSISTANCE À LA MAÎTRISE D'OUVRAGE :

Centre d'études des tunnels (CETU)

MAÎTRISE D'ŒUVRE :

EGIS Tunnels - Pringy (74)

COORDINATION SÉCURITÉ :

Présents - Agence de Lyon (69)

TRAVAUX :

Groupement d'entreprises :

Bouygues Énergie et Services -
Bonson (42)

Aximum - Saint-Priest (69)

TPCF - Saint-Étienne (42)

Colas Génie Civil - Saint-Priest (69)

EXPLOITATION :

DIR Centre-Est

District de Saint-Étienne
en liaison avec le PC Hyrondelle

3. Information aux usagers

Les actions d'information sont les suivantes :

- réalisation de flyers d'information à destination des riverains et/ou des usagers,
- page dédiée sur le site internet de la DIR Centre-Est (rubrique infos chantier) avec communiqué de presse,
- information sur les restrictions de circulation sur les panneaux à messages variables de la RN88,
- panneaux d'information explicitant les travaux positionnés aux abords de la tranchée couverte.

Béatrice COCQUEL
Responsable Communication

CONTACT PRESSE

Tél. 04.69.16.62.14
Beatrice.cocquel@developpement-durable.gouv.fr

DIR Centre-Est
www.dir-centre-est.fr